

## **Conditions général de ventes et de services - Dispositions générales**

On entend par DYS 'UP la SAS DYS' UP au capital social de 3000 euros dont le siège social est au 7 rue des Alpes, 68350 BRUNSTATT – DIDENHEIM et dont le N° SIRET est 889 696 332 000 10. L'entreprise DYS UP propose des activités de soutien scolaire individuel et collectif ainsi que des activités de formation auprès d'un public d'adultes.

Le terme « Prestation » définit l'ensemble des services proposés par la SAS DYS UP à savoir le soutien scolaire collectif et les ateliers de formation.

Le recours aux services de l'entreprise DYS UP entraîne l'acceptation des conditions générales suivantes :

**Objet** : Les présentes conditions générales de service ont pour but de définir les relations contractuelles entre la SAS DYS' UP et le bénéficiaire de la prestation ou son représentant légal si celui est mineur. Elle se réserve le droit de modifier les conditions générales de service. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le bénéficiaire de la prestation.

**Protection des données personnelles** : La politique applicable à la protection des données personnelles est disponible sur le site [www.dysup.fr](http://www.dysup.fr) dans la rubrique mentions légales.

**Assurance** : Les prestations de la SAS DYS UP sont garanties en responsabilité civile professionnelle par AXA

**Règlement des litiges** : Le droit français régit l'ensemble des présentes conditions générales de service. En l'absence de l'aboutissement d'une procédure amiable en cas de litige le tribunal de Commerce est le tribunal compétent.

## **Conditions générales de service - Cours Collectifs en présentiel**

**Cours de soutien - collectif** : Est considéré comme cours de soutien - collectif toute prestation de soutien scolaire réalisée en petit groupe et hors du domicile des bénéficiaires de la prestation.

**Frais d'inscription** : Pour bénéficier des prestations de la SAS DYS UP, le bénéficiaire doit obligatoirement acquitter des frais d'inscription d'un montant de 15 euros TTC. Ces frais d'inscription sont valables un an à partir de la date d'inscription et pour l'ensemble des membres d'un même foyer fiscal.

**Tarifs** : La DYS UP se réserve les droits de modifier ses tarifs à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le bénéficiaire de la prestation. Les tarifs indiqués sur les documents publicitaires ne sont pas contractuels. Les tarifs sont indiqués au prix TTC

**Modalité de paiement :** Un acompte égal à 30 % du montant total de la prestation sera demandé à l'inscription. La prise en compte de la réservation n'est définitive qu'à compter de l'encaissement de l'acompte.

Le montant total du cours collectif est exigible avant le commencement de la prestation.

Les prestations peuvent être réglées :

- En espèce, en euros
- Par virement bancaire
- Par chèque sur une banque domiciliée en France

**Annulation de cours :** L'annulation de cours par le bénéficiaire de la prestation doit avoir lieu 72 heures avant la dite prestation auquel cas la SAS DYS UP s'autorise à exiger le règlement du montant de la prestation au tarif en vigueur

En cas de non présentation durant le stage et sur présentation d'un justificatif médical ou d'un justificatif de force majeure les heures du stage non effectuées pourront être compensées par un avoir.

La SAS DYSUP s'engage en cas d'impossibilité de dispenser les cours collectifs prévus, à rembourser les sommes préalablement versées.

**Résiliation** La relation entre DYS UP et le bénéficiaire de la prestation peut être rompue à tout moment et sans préavis, par l'une ou l'autre des parties sans contrepartie financière.

**Litige :** Tout différend qui pourrait naître entre les parties quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions compétentes.

## **Conditions générales de vente et de services des cours collectifs en visioconférences**

**Cours de soutien collectif en visioconférence :** Est considéré comme cours de soutien – collectif en visioconférence, toute prestation de soutien scolaire réalisée en petit groupe à distance via une plateforme numérique.

### **Article 1 : Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions conclues du réseau de la SAS DYS' UP. Est considérée comme « client » toute personne physique ou morale réalisant auprès de la SAS DYS' UP une inscription validée par mail ou par téléphone. Est considéré comme validée toute inscription pour laquelle le paiement a été effectué au minimum 3 jours avant le début du dit stage.

### **Article 2 : Commande**

Toute commande passée sur un site appartenant à la SAS DYS' UP implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente et de services.

### **Article 3 : Présentation des produits**

.Les ateliers en classe virtuelle sont réalisés via une plateforme de cours à distance dont le lien d'accès sera communiqué en amont. Le suivi des cours collectifs en visioconférence implique un accès et une connexion internet. La SAS DYS UP ne peut être tenue responsable ni des éventuels défauts liés à la connexion des clients au cours des classes virtuelles ni des éventuels frais de connexion liés à la participation aux classes virtuelles.

Le déroulement des stages a lieu aux dates et heures communiquées en amont par la SAS DYS' UP.

### **Article 4: Prix**

Les prix sont indiqués en euros. Le prix des prestations peut être modifié à tout moment. Toutefois, le tarif appliqué à une commande sera celui annoncé au moment de la commande.

Le prix indiqué correspond au prix total de l'atelier pédagogique.

### **Article 5 : Paiement**

Le paiement est exigible dans un délai de 5 jours après réservation et obligatoirement 3 jours avant le début du stage collectif en visioconférence. Vous pouvez effectuer le règlement

- Par virement bancaire
- Par chèque

### **Article 6 : Annulation du cours**

L'annulation du cours par le bénéficiaire de la prestation doit avoir lieu 72 heures avant la dite prestation auquel cas la SAS DYS' UP s'autorise à exiger le règlement du montant de la prestation au tarif en vigueur.

En cas de non présentation devant le stage et sur présentation d'un justificatif médical ou d'un justificatif de force majeure, les heures du stage non effectuées pourront être compensées par un avoir.

La SAS DYS' UP s'engage en cas d'impossibilité de dispenser les cours collectifs en visioconférence prévus, à rembourser les sommes préalablement versées.

### **Article 7 : Résiliation**

La relation entre DYS'UP et le bénéficiaire de la prestation peut être rompue à tout moment et sans préavis par l'une ou l'autre des parties sans contrepartie financière.

### **Article 8 : Propriété intellectuelle**

Les éléments de la formation tels que les textes, les tutoriaux, les vidéos sans que cette liste ne soit exhaustive sont exclusivement la propriété de la SAS DYS 'UP.

### **Article 9 : Protection des données personnelles**

La politique applicable à la protection des données personnelles est disponible sur le site [www.dysup.fr](http://www.dysup.fr) dans la rubrique mentions légales.

### **Article 10 : Relation clients**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut prendre contact par mail à l'adresse suivante : [infos@dysup.fr](mailto:infos@dysup.fr)

### **Article 11 : Litiges**

Tout différend qui pourrait naître entre les parties quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions compétentes.